Féminiser les noms : vraie... ou fausse bonne idée ?



La linguiste Eliane Viennot, professeure émérite de la littérature française de la Renaissance l'université de Saint-Etienne et le juriste Benjamin Moron-Puech, maître de conférences en droit privé à l'université Paris-II-Panthéon-Assas écrivent une tribune publiée par *Le Monde* le 11 juillet 2019 sur l'écriture égalitaire qu'ils pensent pouvoir permettre de « renouer avec des usages éliminés pour des raisons discutables ».

En effet, les mots féminisés tels que « autrice », « écrivaine »... existent bel et bien depuis des siècles. Ils ont simplement été supprimés par des idéologues « masculinistes » souvent membres de l'Académie donc ayant l'autorité requise pour l'élimination de ces mots par injonction ou par omission. Concernant la règle du masculin qui l'emporte sur le féminin, des milliers de textes prouvent que les francophones utilisaient l'accord de proximité et l'accord de logique, c'est-à-dire de nombre et d'importance.

Après la parution de textes expliquant les différentes raisons historiques linguistiques et politiques, le mouvement prend de la force avec des collectivités, des administrations... et des milliers de particuliers qui utilisent à présent le langage « inclusif ». L'académie française a même accepté de féminiser les noms de métiers et de fonctions. Pourtant les partisans de la langue égalitaire considèrent encore à regret des inégalités inscrites en la langue française comme le masculin prétendument générique mais qui selon eux ne l'est pas. En effet, des psycholinguistes ont montré que le masculin générique entraîne mécaniquement l'esprit vers des représentations d'hommes. Le mot « homme » évoquant l'humanité poserait lui aussi problème puisqu'il signifie par naissance la masculinité et n'est donc pas assez général. Il est par exemple utilisé dans la Déclaration du droit de l'homme et du citoyen alors qu'elle n'était pas faite pour les femmes comme l'a précisé l'ordonnance d'avril 1944.

Pour essayer de s'exprimer sans sexisme, des nouveautés ont alors été proposées à savoir l'écriture de doublet. De ce fait, une recherche d'abréviations a lieu depuis trente ans, ce qui a donné naissance au point médian « étudiant.e ». Mais aussi l'introduction dans la langue française de noms épicènes ayant un genre neutre permettrait d'éliminer les problèmes de binarité du français. Bien entendu ces propositions doivent être conformes au

fonctionnement du français sinon elles ne seront jamais introduites officiellement dans la langue française.

Le problème qui empêche ces mesures d'être officiellement appliquées est que les gens de pouvoir ne souhaitent pas voir d'évolution langagière comme l'a par exemple montré le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer qui n'envisage pas mettre à l'étude les alternatives à la règle du masculin qui l'emporte, ou encore le premier ministre qui a dans sa circulaire du 21 novembre 2017 interdit les abréviations dans le Journal officiel en affirmant que « le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes ». Des réactions assez étonnantes lorsque l'on sait que la France est partie prenante d'organisations internationales qui dénoncent le « sexisme dont est empreint la langue » (Conseil de l'Europe, 1990). Ces résistances révèleraient-elles en réalité un consensus d'égalité encore trop superficiel en France ?

YanaGrinshpun, maître de conférences en sciences du langage à l'université Paris-III-Sorbonne-Nouvelle, Céline Masson, psychanalyste, professeure à l'université de Picardie-Jules-Verne et Jean Szlamowicz, professeur de linguistique à l'université de Bourgogne publient le même 11 juillet 2019 une tribune dans *Le Monde* sur la féminisation des mots. Ils abordent cette modification de la langue française sous un autre angle. Des similitudes avec ce dernier texte en beaucoup d'aspects se retrouvent dans la tribune publiée par *Le Monde* rédigée le 17 juillet par Patrick Charaudeau, linguiste, chercheur au CNRS et auteur.

Tout d'abord, Patrick Charaudeau montre sa satisfaction d'apprendre que l'Académie française a accepté la féminisation de métiers. Satisfaction non partagée par Yana Grinshpun, Céline Masson et Jean Szlamowicz, qui pensent eux en effet que l'article devant les mots suffit amplement à différencier le féminin du masculin.

Il est question dans ces différentes tribunes des conséquences négatives que la féminisation abusive des mots pourrait avoir sur la langue française : on risque de passer à côté « des réalités de la langue et de la société ». L'apprentissage de la langue et la lecture serait déjà beaucoup plus compliqué, en partie à cause de la présence du point médian, par exemple « chers collègues » deviendrait « che(è)r.es collègues », mais pas que, puisque l'on retrouve dans des copies d'étudiants « ils et elles sont venus et venues » ce qui reflète bien la confusion provoquée par tous ces changements langagiers. De plus, la féminisation abusive conduirait à des incohérences : « cher tous » supposé désigner tout le monde donc homme comme femme serait transformé en « che(è)r.es tou.s.tes ». Certains textes universitaires sont modifiés sans même consulter l'auteur de manière à ce qu'il soit écrit en « langage inclusif ». Cela engendre également des incertitudes chez les personnes ne sachant pas comment écrire sans être mal perçues ou encore s'excusant de ne pas savoir s'exprimer « sans inclusivité ». Cette écriture « inclusive » pourrait alors aussi avoir un impact sur la liberté de parler et d'écrire. Ces doutes risquent de conduire à terme à des divisions et des tensions politiques.

Tout cela amène alors à se poser la question : existe-t-il un neutre ? En vérité il n'en existe pas dans la langue française, ce qui signifie que le masculin joue le rôle de neutre « par défaut ». Mais l'important n'est en réalité pas le fait que le masculin soit utilisé en tant que neutre sur les mots mais plutôt que l'action de neutralisation lui permette d'arrêter l'opposition masculin-féminin. Il en est alors de même pour les mots à valeur générique,

collective et typifiante comme « individu » qui a une valeur générique et qui de ce fait neutralise l'opposition masculin-féminin. Concernant la règle « c'est le masculin qui l'emporte sur le féminin », elle est selon Patrick Charaudeau « une formule malheureuse qui témoigne, en effet, d'un certain esprit passé quant à la position de supériorité de l'homme sur la femme »... mais ce qu'il est important de retenir, c'est que le masculin ne joue plus aujourd'hui plus un rôle de supériorité négligeant les femmes seulement un rôle de neutralisation. De là, on peut donc observer qu'un grand nombre de personnes confondent le genre grammatical et le sexe. Pourtant ce sont deux choses distinctes l'un est une catégorie grammaticale tandis que l'autre est un genre sexué. Le mot « homme » pose lui aussi problème pour les partisans d'un langage égalitaire puisqu'il désigne à la fois l'humain et les hommes (garçons). Le mot homme signifiait au départ uniquement « être humain » avec un sens générique puis a pris par la suite le sens spécifique « d'être masculin». Le mot « homme » dans la déclaration des droits de l'homme inclut bel et bien les femmes comme les hommes même, si « déclaration des droits humains » aurait évité ce genre de confusion.

En conclusion, après avoir pris en considération les arguments des personnes favorables et défavorables à la féminisation de la langue française, on pourrait se poser une question plus globale, à savoir : la féminisation de la langue française est-elle susceptible d'avoir un impact sur l'égalité homme-femme ?

Alissa SCHOPPHOFF (1ère 11), le 17 septembre 2019